

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 2 avril 1843.

DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'ARTILLERIE A LYON. Arsenal.

Le rôle important que Lyon par sa situation est appelé à jouer dans une guerre offensive dans l'est ou dans une guerre défensive a été apprécié depuis long-temps, et les dernières guerres de l'Empire ont fait sentir la nécessité de fortifier cette opulente et industrielle cité. L'irrégularité de son assiette et du terrain environnant, accidenté d'une manière si pittoresque, ne pouvait se plier aux exigences de l'inflexible système bastionné continu sans des dépenses énormes, du moins pour l'ouest de Lyon; aussi a-t-on employé le système des forts détachés. Nous n'examinerons pas ici si l'application de ce système à la ville de Lyon remplit uniquement des conditions de défense ou s'il est aussi destiné à maintenir la ville. C'est là une question étrangère au sujet qui nous occupe. Nous dirons seulement qu'un système de forts détachés nous paraît très-convenable pour la défense de l'ouest de Lyon, mais que la ville se déployant à l'est dans une vaste plaine, le système bastionné continu, affecté spécialement à cette sorte de terrain, aurait été préférable au système des forts détachés; car à ses propriétés défensives il aurait joint l'avantage plus utile encore de mettre les Brotteaux et la Guillotière à l'abri des inondations; car le parapet aurait formé digue, et le fossé un canal de décharge dans le Rhône. Du reste, la jonction des forts par une digue produirait l'effet d'une fortification contiguë, et le fossé celui d'un canal de dérivation. Ces travaux sont maintenant en voie d'exécution.

Lyon fortifié entraînait comme conséquence l'établissement dans chaque fort de magasins destinés à renfermer le matériel de guerre nécessaire à leur défense et d'ateliers pour la réparation du matériel et la confection des munitions de guerre, ce qui constitue les arsenaux des forts. La plupart des forts sont déjà pourvus de ces arsenaux.

Indépendamment de ces arsenaux-magasins, y a-t-il nécessité d'établir à Lyon un grand arsenal central avec ateliers de construction pour le matériel de l'artillerie? C'est ce que nous allons examiner sous le point de vue militaire et industriel.

Lyon, par sa position stratégique et les inépuisables ressources que sa nombreuse et industrielle population peuvent offrir à une armée, est destiné à devenir la place de dépôt la plus importante de la base d'opération d'une armée française offensive opérant sur la frontière de l'est; son rôle alors est d'alimenter l'armée en munitions de toutes espèces. Sous le rapport du matériel de guerre, qui seul nous occupe ici, l'armée ne pouvant pas s'approvisionner aux dépens des forts qui doivent conserver leur armement, impropre du reste à la guerre de campagne; il est de toute évidence que Lyon doit posséder un arsenal central destiné à alimenter l'armée offensive. Dans une pareille guerre, la circulation sur le territoire français n'étant entravée par aucun obstacle provenant de la présence de l'ennemi, cet arsenal peut être pourvu de matériel confectionné par les arsenaux voisins, tels que Grenoble, Besançon, Strasbourg même au moyen du canal; mais dans tous les cas des ateliers de réparation seraient indispensables pour mettre en état le matériel détérioré par les voyages ou les accidents imprévus.

Si l'ennemi, forçant l'armée française à reculer devant lui, passait la frontière de l'est aujourd'hui que Lyon est fortifié, il est à croire que l'armée française, au lieu de faire une retraite en profondeur, en se dirigeant sur la capitale, point objectif de l'ennemi, et d'y attirer ce dernier à sa suite, se retirerait sur Lyon par une retraite parallèle à la frontière. Basée sur Lyon et les grands cours

d'eau qui l'arrosent, l'armée française, menaçant constamment les flancs de l'ennemi en marche sur Paris, le forcerait de ralentir sa marche pour assurer ses derrières et ses communications avec sa base d'opération.

Les autres armées, les populations, pendant ce temps, auraient le temps de couvrir la capitale et de s'organiser pour prendre l'offensive.

Pour que l'armée basée sur Lyon puisse agir activement, il faut qu'elle soit bien pourvue de matériel. Or dans une guerre offensive, l'ennemi ayant un très-grand intérêt à empêcher l'approvisionnement de Lyon exercerait une grande surveillance sur les communications entre Lyon et les arsenaux voisins pour intercepter les convois. D'ailleurs, ces arsenaux étant très-proches de la frontière de l'est seraient probablement épuisés ou dans l'impossibilité de faire parvenir du matériel à Lyon en trompant la vigilance des partis ennemis.

Dans cette hypothèse de guerre, Lyon serait obligé de subvenir lui-même aux besoins de l'armée. L'artillerie serait alors obligée d'établir des ateliers provisoires au moyen de nombreux ouvriers en fer et en bois que renferme la ville, et d'employer les ressources en bois qu'offrirait les chantiers particuliers ou les convois de bois flottés que la Saône ou le Rhône pourraient transporter à Lyon malgré l'ennemi. Ainsi, dans ce cas, la force des choses ferait créer des magasins de matières premières avec de vastes ateliers pour réparations et constructions, c'est-à-dire un grand arsenal d'artillerie. Ainsi, les considérations militaires nous conduisent à conclure à l'établissement d'un grand arsenal de construction à Lyon.

Sous le point de vue industriel, la situation d'un arsenal d'artillerie à Lyon doit être telle que l'approvisionnement en matières premières employées dans les constructions soit facile et permette de trouver, dans les cas urgents, un grand nombre d'ouvriers civils en fer et en bois pour aider les ouvriers militaires de l'artillerie.

Les matières premières dont l'artillerie fait la plus grande consommation dans les arsenaux sont le fer, le bois, la houille, etc. Les usines de la Loire, de la Haute-Loire, de l'Ardèche, voisines de Lyon, peuvent largement suffire en tout temps aux besoins de l'artillerie. En cas de coalition de la part des maîtres de forges pour forcer l'Etat à subir d'onéreuses conditions, la Saône peut transporter facilement à Lyon les fers de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or et de la Haute-Saône; ceux de la Comté arriveraient par le Doubs, et jusqu'à ceux du Berry et de la Champagne que le canal du Centre conduirait dans la Saône.

Les bois de la Bourgogne, les sapins du Jura et les bois de la Nièvre arriveraient facilement par terre ou par la Saône et ses affluents.

La houille, qui est aux portes de Lyon, arriverait soit du bassin houiller de Saint-Etienne, soit de celui de Saône-et-Loire.

Une remarque importante à faire, c'est que toutes les voies d'approvisionnement en matières premières sont sur la rive droite du Rhône et ne peuvent être interceptées qu'après le double passage de la Saône et du Rhône par l'ennemi.

Ainsi, en temps de paix comme en temps de guerre, il serait facile d'approvisionner un arsenal de construction situé à Lyon.

Toutes les fois que la guerre paraît imminente, qu'elle éclate ou non, les arsenaux, ordinairement si paisibles en temps de paix, où l'on voit à peine quelques petits ateliers en activité et quelques forges s'allumer sous d'étiques soufflets, paraissent se réveiller de leur léthargie; partout se manifeste une vie active: ici, les forges sont transformées en fournaies ardentes où s'amollit le fer et d'où il sort pour prendre sous le marteau du forgeur

des formes déterminées; là, les arbres gigantesques se changent sous la scie du scieur-de-long en plateaux de diverses grandeurs; ailleurs, le bois et le fer travaillés de mille manières s'unissent suivant des lois géométriques sous la main de l'ouvrier, et l'on voit alors surgir comme par enchantement un nombreux matériel de guerre.

A ces époques, les personnel des ouvriers de l'artillerie est loin de suffire aux besoins présumés. Les ateliers eux-mêmes, trop grands en temps de paix, deviennent trop petits aux approches de la guerre: 1830 et 1840 l'ont prouvé. A ces deux époques, où la guerre était probable, les huit arsenaux de l'artillerie ont augmenté la durée des journées de travail. La plupart ont été obligés d'établir des ateliers provisoires et de recourir aux ouvriers civils et militaires, malgré les prix onéreux qu'ils exigeaient à cause de leur déplacement; encore n'en pouvaient-ils trouver assez pour suffire à l'exécution des travaux, et pourtant presque tous les arsenaux avaient un nombre d'ouvriers civils double et triple des ouvriers militaires. A ces mêmes époques, l'insuffisance des arsenaux était si manifeste qu'on a été obligé de faire construire à Paris du matériel à l'entreprise, malgré le haut prix exigé et la mauvaise qualité de la construction. Cependant, quoique le matériel construit à Paris en 1830 ait par son peu de durée montré sa mauvaise qualité, l'insuffisance des arsenaux a obligé l'Etat de faire faire à Paris en 1840 cinq cents mauvais caissons qui coûtèrent fort cher.

L'extension donnée à l'industrie du fer à Lyon, les nombreux chantiers de construction qui existent dans cette ville, permettent à l'artillerie d'avoir, quand elle le voudra, tous les ouvriers en fer et en bois qui seront nécessaires à ses besoins; et dans le cas où les ateliers de l'arsenal ne seraient pas assez vastes pour les contenir, elle trouverait de grandes ressources dans les ateliers particuliers. Lyon est donc une position favorable à l'industrie des arsenaux d'artillerie.

Ainsi, sous le point de vue militaire et industriel, Lyon doit être choisi pour l'établissement d'un grand arsenal de construction.

L'emplacement d'un édifice si important se trouve naturellement entre les deux rivières; il est ainsi doublement protégé par les cours d'eau et la fortification. De plus, la presqu'île Perrache est le seul endroit où l'on puisse trouver un terrain d'une étendue suffisante sans faire d'énormes dépenses. L'utilité d'un port pour un pareil établissement est incontestable; aussi est-ce sur les bords de la Saône qu'il devra s'élever.

Le gouvernement a bien senti l'importance d'un pareil établissement; aussi, dès 1830, a-il été question de le construire. Mais l'absence d'unité dans la direction des affaires militaires, les influences locales et parlementaires, ont retardé jusqu'à ce jour la création de l'arsenal de Lyon.

Cependant la ville de Lyon vient d'échanger avec le département de la guerre un local situé à Perrache contre l'ancien arsenal appartenant à l'Etat. Si l'arsenal se construit, on fera sans doute un édifice monumental, en harmonie avec l'importance de Lyon et les établissements ultérieurs que l'artillerie doit y posséder.

M.

La chambre des pairs continue péniblement la discussion du projet de loi sur les brevets d'invention. Le renversement du projet ministériel par la commission, les défaites qu'éprouvent tour à tour l'un et l'autre projet, les disparates entre les articles adoptés, prouvent évidemment que la matière n'a pas été assez étudiée, et nous ne serions pas étonnés que la chambre des députés n'edt pas le temps de discuter le projet que sa commission devra refondre.

Dans la séance du 29, la chambre a apporté une modification

FEUILLETON DU CENSEUR.

Un Duel sur les Alpes.

Le peintre *** nous raconta l'aventure suivante, un soir, au Raincy, chez Ouvrard, devant une vingtaine d'amis, parmi lesquels Legouvé, Talma, Dupaty, M^{me} de Staël. J'imiterais sa manière et je rappellerais ses vives expressions autant que ma mémoire le voudra.

J'ai eu, dit-il, une première jeunesse assez oisive. Un grand fonds d'insouciance et de paresse m'éloigna toujours de ces spéculations aventureuses et de ces folles entreprises où se jettent les jeunes gens avec une si louable ardeur. A vingt ans, j'étais tout simplement un bon jeune homme, sage, rangé, assez flâneur, travaillant à l'aise, point querelleur, plus amoureux d'art que du reste, prenant de bonne grâce la vie comme elle venait; j'étais, en un mot, un garçon plus philosophe et paisible que ne le comportaient mon âge et la fréquentation des ateliers de peinture de la capitale, où j'avais pour camarades d'assez mauvais garnements. Ma bonne et forte nature résistait à la contagion de l'exemple.

Ce n'est pas à dire pourtant que plus qu'un autre je fusse à l'abri d'une faiblesse ou en garde contre une séduction; seulement je ne cherchais pas les occasions de faillir, et un hasard heureux, au contraire, prenait soin de me les éviter. C'est à ce point que, libre et hors de tutelle depuis l'âge de dix-sept ans, je n'ai eu de ma vie qu'une seule aventure; la voici.

Un jour de Longchamps, je fis une charmante rencontre: c'était une jeune femme d'une belle tournure et d'une grâce parfaite, qui encouragea ma timidité jusqu'à me donner l'audace de m'asseoir à côté d'elle et de lui adresser la parole. Cédant à mes adroites questions, elle me dit être veuve et de province, à Paris pour un procès relatif à la succession de son mari, ancien fermier-général, qui lui laissait de grandes affaires fort embrouillées, dont elle espérait retirer bientôt, la part de la justice faite, une trentaine de mille francs de rente. Je fus ébloui, mais tout ce prestige dura peu: Garat, à qui je montrai ma belle veuve un soir chez Garchi, m'apprit que la financière était tout bonnement une comédienne fort à la mode à Rouen, enlevée à son directeur et au public normand par un jeune et riche seigneur, qui l'avait mise à Paris sur un assez bon pied.

Cette découverte ne me toucha que médiocrement: le mariage sortait de la question, voilà tout; du reste, le goût que m'avait inspiré la jeune femme, veuve ou demoiselle, actrice ou fermière, était toujours le même. Et puis, lorsque j'appris le secret de la comédie, mes affaires étaient déjà fort avancées, grâce à un de mes amis, apprenti graveur, passé maître en fait d'intrigue, dont je suivais les instructions à la lettre, et qui mena si habilement les choses, que j'en vins assez promptement à obtenir un ren-

dez-vous.

Elle demeurait rue Chantereine. J'allai chez elle à l'heure fixée, dans tout l'éclat et le mauvais goût de toilette d'un incroyable de ce temps-là. Elle était logée comme une impératrice. Ses meubles valaient ceux des Tuileries, et la description de son boudoir semblerait prise aux *Mille et une Nuits*. Je vous en ferais grâce. Je reçus un accueil à tout oser, ce que je me serais permis sans l'apparition inattendue du comte de S..., un ami, qui arrivait inopinément de la Malmaison (il était écuyer de M. Bonaparte), et qui trouva fort mauvais qu'on reçût des visites en son absence. Il donna cours à sa mauvaise humeur d'une manière si âpre et si peu mesurée, que je crus devoir lui remettre ma carte. C'était du reste la seule façon de couvrir ma retraite et de faire une honorable sortie.

Je m'attendais à ce que le comte vint me trouver le lendemain; il n'en fut rien. Pendant un mois, je le rencontrai assez fréquemment à Frascati, au bois, au spectacle, mais jamais il ne m'adressa la parole. Je m'aperçus seulement qu'il surveillait beaucoup Adrienne, bien inutilement, car mon insouciance et ma froideur naturelle avaient repris le dessus, et je ne m'occupais plus de cette intrigue, que j'aurais pu aisément renouer et mener à bonne fin; mais c'eût été un trop grand souci.

Sur ces entrefaites, je réalisai le projet d'un voyage en Piémont. Je le fis assez court et assez noblement, car la mort d'un oncle m'ayant mis fort à mon aise, je voyageais en poste. En rentrant en France, je m'arrêtai dans un village au pied des Alpes pour y passer la nuit; quelle fut ma surprise de rencontrer dans le salon de l'auberge le comte de S... et Adrienne, qui descendaient de voiture, venant de Paris! Le comte me lança un regard menaçant, et alla se renfermer chez lui avec sa maîtresse; je n'y fis guère attention.

Le lendemain, au point du jour, on frappa à la porte de ma chambre; j'ouvris en me frottant les yeux: c'était le comte.

Il entra d'un air grave et m'expliqua brièvement le motif de sa matinale visite, pendant qu'avec sa permission je m'habillais à la hâte derrière mes rideaux. Je voulus lui donner quelques explications, il m'interrompit.

— Monsieur, me dit-il, ne prétendez pas accuser le hasard de notre rencontre, je serais obligé de ne pas vous croire. J'y vois clair. Mon seul tort a été de laisser à les choses après vous avoir trouvé chez moi. Cette fois-ci vous paierez pour deux.

— Je suis tout à vos ordres.

— Tirez-vous l'épée? Quant à moi, je touche tous les maîtres d'armes de Paris. La délicatesse me fait un devoir de vous donner cet avertissement.

— Moi, monsieur, je ne suis qu'un écolier à l'épée, mais peut-être aurez-vous entendu parler de moi chez Lepage. Il y a long-temps que je ne joue plus à la poupée. Je fais assez souvent la partie du colonel Fournier,

et je ne perds que dans mes mauvais jours. Ce que je vous en dis est aussi pure délicatesse.

— C'est embarrassant, dit le comte.

— Je pense, monsieur, que nous aurons de la peine à nous arranger. Nos armes ne sont pas les mêmes, et nous n'avons pas de seconds pour nous mettre d'accord. Je ne vois qu'un moyen d'égaliser les chances, c'est de s'en remettre au hasard. Le brûle-pourpoint vous conviendrait-il?

Le sang-froid avec lequel je lui proposai cet accommodement meurtrier l'étonna; il ne me répondit pas et demeura quelques instants silencieux devant ma fenêtre, puis, se tournant vers moi:

— J'ai une idée. Vous voyez cette montagne?

— Hier, au soleil couchant, elle était admirable. Je me propose de la copier sur mon album.

— Il ne s'agit pas de peinture, reprit-il sérieusement. Cette montagne me paraît un terrain convenable pour vider notre querelle. Qu'importe la forme du combat, pourvu que l'on arrive au résultat? D'ailleurs, nous sommes dans une position à avoir recours aux moyens étranges.

— Expliquez-vous.

— Voici: nous allons prendre nos pistolets, nous nous engagerons dans la montagne, chacun par un côté opposé, puis bataille. Ce sera au plus habile; nous aurons chacun deux coups à tirer, de près ou de loin, à découvert ou de guet-apens; audace ou ruse, charge ou embuscade, tout sera bon jeu et bonne guerre. Voulez-vous?

— Ça va! lui répondis-je en souriant; j'avais résolu de faire ce matin une promenade d'artiste, ce sera une promenade militaire: peu importe.

Ce qui s'était dit fut fait. Après avoir signé quelques lignes qui devaient justifier celui qui reviendrait, nos armes furent chargées, et nous nous mîmes en route ensemble jusqu'à l'endroit où le chemin se séparait en deux sentiers qui gagnaient la montagne à contre-sens. Les hostilités ne devaient commencer que lorsque nous nous retrouverions après nous être perdus de vue.

J'atteignis la montagne et m'y élançai lestement. Je ne sais pourquoi l'idée du drame qui se jouait, et où j'étais si fort intéressé, ne me préoccupait nullement. J'étais tout entier aux suaves inspirations de ce frais matin des Alpes, à ces aspects sauvages et à cette douce promenade les pieds dans la rosée et la tête au soleil. J'étais à l'aventure, suivant le caprice du terrain ou mon caprice, marchant sur des traces de main-effacées, allant où m'invitait le paysage, sans songer que j'étais en danger de mort, que j'étais venu là pour accomplir une œuvre de sang. Lorsqu'on erre paisible et seul dans la campagne, respirant le parfum du thym et de la lavande, écoutant le rossignol chanter, comment diable penser que l'on se bat en duel!

J'y pensai au bout d'un quart-d'heure, lorsqu'arrivé au bord d'un ravin

La rente qui avait commencé avec apparence de baisse, s'est relevée dès les premiers cours, et s'est maintenue ferme jusqu'au moment de la réponse des primes, qui a eu lieu à 82 60.

La hausse a repris avec plus de vivacité après la réponse, et le dernier cours du parquet en liquidation a été 82 75.

Le cours de clôture a été 82 80, demandé.

Cinq pour cent	121	5	Etats Romains	106	1/4
Quatre et demi pour cent	»	»	Dette active d'Espagne	30	3/8
Quatre pour cent	»	»	Cinq pour cent belge	»	0/0
Trois pour cent	82	60	Trois pour cent belge	»	»
Actions de la Banque	3525	»	Banque belge	790	»
Obligations de Paris	1300	»	Caisse Lafitte	1035	»
Rentes de Naples	108	»	— — — — —	»	»

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 31 mars.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie ; le procès-verbal est adopté. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi général des crédits supplémentaires et extraordinaires.

M. LE PRÉSIDENT : Je mettrai les chapitres aux voix jusqu'à ce qu'un membre demande la parole.

Plusieurs chapitres sont adoptés sans débats.

M. MONNIER DE LA SIZERANNE interpelle l'administration sur les changements à opérer dans la construction des malles-postes.

M. LAGAVE-LAPLAGNE : L'administration des postes a fait étudier la question ; le ministre des finances l'a fait étudier de son côté. Après de nombreux essais, il a été reconnu que si l'on voulait conserver aux malles la rapidité qu'elles ont acquise (et je crois qu'on doit y tenir), il était désormais impossible de placer le courrier sur le devant de la voiture. Mais les dangers que présentait la confection primitive des malles-postes n'existent plus. Au lieu d'un cabriolet à soufflet, les malles sont pourvues d'un cabriolet à portière, avec un devant mobile en bois. Le courrier n'éprouve plus de secousses ; il est à l'abri du mauvais temps ; les dépêches sont en sûreté ; il peut, en cas d'accident, retirer les rênes à lui. Enfin le nouveau système est de tous le plus économique.

M. GLAIS-BIZOIN : Toujours est-il que l'administration, pour n'avoir pas écouté les avis qui lui avaient été donnés dans cette chambre, s'est engagée dans des dépenses considérables qu'elle aurait pu éviter.

M. LAGAVE-LAPLAGNE : Le changement opéré dans les malles-postes n'a eu lieu qu'après des expériences successivement faites sur toutes les routes de France.

M. GLAIS BIZOIN : Les faits démontrent que les expériences n'ont pas été complètes.

M. DE BEAUMONT (de la Somme) : Je demanderai à M. le ministre des finances si l'on n'a pas étudié la question du transport des lettres par des voies autres que celles qu'emploie l'administration. Je suis persuadé que si l'on s'entendait avec des messageries, on gagnerait en célérité et en économie.

M. LAGAVE-LAPLAGNE : Nous avons reçu des propositions de plusieurs administrations de messageries, et je puis affirmer qu'elles ne présentent ni conditions de célérité ni conditions d'économie suffisantes dans le service.

Le chapitre est adopté.

M. VUITRY, sur le chapitre relatif aux frais de fabrication d'un papier de sûreté, demande si les expériences ont été satisfaisantes.

M. LAGAVE-LAPLAGNE : Il y a quelques années, l'administration s'aperçut que des fraudes considérables avaient lieu et provenaient du lavage du papier timbré, qui était revendu comme neuf. Elle s'adressa à l'Académie, qui a pleinement répondu à la confiance de l'administration ; l'Académie des Sciences a voulu non pas seulement résoudre le problème en ce sens que le lavage du papier timbré ne serait plus possible, mais elle s'est proposé de rendre impossible toute falsification d'écriture sur le papier. L'Académie a proposé d'ouvrir un concours pour ceux qui voudraient établir des fabriques et faire des essais assez en grand pour que les expériences fussent décisives et les résultats concluants. Un concours a été ouvert, plusieurs procédés ont été produits, la commission chargée de les examiner en a signalé trois comme ayant sinon rempli le but, du moins comme s'étant approchés de très-près, et une somme de 60,000 f. a dû être répartie entre trois concurrents. Jamais argent n'a été mieux employé. L'Académie dans son rapport déclara que le problème était résolu, et que l'administration était désormais en possession d'un papier qui non seulement ne peut être lavé en entier, mais sur lequel il n'est pas possible d'opérer par des procédés chimiques une altération si minime qu'elle soit, sans qu'on la reconnaisse à l'instant même. La chambre comprend ce que doit gagner l'administration du timbre, si elle peut fournir aux particuliers un papier qui offre de telles garanties.

Aujourd'hui, la question est soumise à l'administration de l'enregistrement qui s'en occupe activement.

M. DURAND (de Romorantin) : Si le problème est résolu dès à présent, comment se fait-il que la seule autorité compétente, l'Académie, ayant prononcé, la question soit encore soumise à l'administration du timbre ?

M. LAGAVE-LAPLAGNE : En théorie, la question est résolue ; il s'agit de la faire passer du laboratoire à l'usage, et d'établir des fabriques en grand.

importante à la législation actuelle. En vertu des lois existantes, les industriels qui demandaient des brevets d'invention devaient déterminer la durée qu'ils entendaient lui donner et payer la somme de cinq cents, mille ou quinze cents francs, selon qu'ils demandaient un brevet de cinq, dix ou quinze ans. La chambre vient d'adopter un article qui établit des brevets provisoires de deux ans, pendant lesquels le breveté pourra seul demander des brevets de perfectionnement, et à l'expiration desquels il déclarera la durée qu'il veut donner à son brevet, qui dès lors deviendra définitif ; l'absence de cette déclaration amènera la déchéance du brevet.

Dans l'esprit du projet qui se discute, cette disposition est avantageuse aux industriels, qui n'auront à payer qu'une somme de deux cents francs, et auront le temps de perfectionner leurs découvertes par l'expérimentation, sans qu'on puisse les en déposséder frauduleusement.

Dans la séance du 30, les droits des étrangers à prendre un brevet en France a été vivement discuté, non pas que personne le voudrait contester, mais parce que le projet avait créé la réciprocité en faveur des Français établis à l'étranger. Cette réciprocité est en effet extrêmement désirable, car elle serait la base de liens, de rapports internationaux ; mais un article de loi ne peut pas la créer. La discussion avait surtout pour objet de consacrer le droit qu'aurait un étranger de prendre un brevet en France pour une industrie déjà établie à l'étranger ; c'était créer de nouveau le brevet d'importation que la loi nouvelle n'admet pas. Cette disposition a été rejetée ; les étrangers résidant en France sont, quant aux brevets d'invention, assimilés aux nationaux.

On nous communique la note suivante :

Une lettre de M. Rivet, directeur de l'Institut catholique vient donner un tardif démenti à un article envoyé au *Constitutionnel* par un correspondant de Lyon au sujet du discours prononcé par M. de Bonald dans la dernière séance de l'Institut catholique. Le correspondant du *Constitutionnel*, d'après le compte-rendu de la *Province* du 10 mars, qu'il a bien soin de citer, reproche à M. de Bonald d'avoir attaqué l'Université et d'avoir appelé ses chaires et ses écoles des chaires et des écoles de pestilence. Le fait, selon M. Rivet, est inexact, pour ne rien dire de plus. Il est inexact, parce que M. de Bonald n'a pas prononcé le mot d'Université. Il a bien parlé de chaires de pestilence ; mais, dit l'auteur de la lettre, c'est une expression puisée dans l'Écriture sainte. Or, il n'est pas probable que David lui ait donné le sens qu'y peut trouver le *Constitutionnel* ; donc M. de Bonald, en la répétant, n'a pas voulu attaquer l'Université. Ce pieux détour nous semble d'une naïveté charmante.

Le correspondant du *Constitutionnel* ne doute pas un seul instant que David n'ait en aucune façon voulu désigner les chaires de l'Université, mais il ne doute pas un seul instant non plus du sens de cette même expression dans la bouche de M. de Bonald.

La *Province*, qui insère cette réclamation, n'en a pas douté non plus jusqu'à présent, sinon pourquoi aurait-elle imprimé en lettres italiques ces mots de *chaires de pestilence* ? pourquoi, au lieu de plaisanter avec plus ou moins d'esprit, dans un long article, sur cette attaque du *Constitutionnel*, ne lui aurait-elle pas donné immédiatement un énergique démenti ?

M. de Bonald, selon le compte-rendu de la *Province* du 10 mars, a parlé contre les chaires de pestilence d'où émanent les doctrines si funestes du panthéisme et de l'irréligion. MM. de l'Institut catholique se riraient sans doute de la simplicité naïve de celui qui ne comprendrait pas contre qui l'accusation est portée.

Le correspondant du *Constitutionnel* ne faisant pas partie de l'Institut catholique n'a pu entendre le discours de M. le cardinal. Il a pensé que la *Province* devait être parfaitement informée ; il y a pris les paroles qu'il a citées, et il les a interprétées comme la *Province* elle-même les a interprétées. Il n'a donc pas calomnié M. de Bonald. D'ailleurs, comment calomnier, en lui attribuant des sentiments hostiles à l'Université, celui qui a écrit : « L'Université sait à quoi s'en tenir sur mon compte ? »

Voici des paroles écrites, il y a déjà quelque temps, par une plume exercée et habile ; elles sont encore aujourd'hui de circonstance.

« La vaste insignifiance dans laquelle ils ont conduit le pays, l'anarchie morale qui nous environne et qui nous presse ; ces majorités qui disparaissent et se fondent à mesure qu'on les renforce ; ces discussions qu'on ferme avant de les avoir ouvertes ;

ces paroles si pompeuses tombées de la tribune pour couvrir des actes si mesquins ; cette eau bénite de chambre qui ne vaut pas mieux que l'ancienne eau bénite de cour ; ces finances qu'on épuise ; cette agriculture qu'on étouffe ; ce commerce qui s'éteint ; cette industrie qui se dévore elle-même : tout annonce la nécessité de changer de route si l'on veut arriver à bien. Tout ceci n'est qu'une activité sans action, un travail sans résultat, une agitation sans objet, une apparence sans réalité, un véritable cauchemar politique, un mauvais rêve qui nous poursuit !

Apprenez enfin, ô mes concitoyens, que le vrai seul est fort ; que les succès de ruse, d'intrigue, de coalition ne sont rien ; qu'il vaut mieux avoir une minorité ferme et positive, déclarant bien haut où elle veut sciemment aller, qu'une majorité factice, à la fois trompeuse et trompée. La première, avec peu de moyens, peut arriver à de grandes choses ; la seconde, comme un mécanicien maladroit, gaspille de grandes forces pour ne rien faire. Souvenez-vous qu'il ne suffit pas de nier les obstacles pour les anéantir ; souvenez-vous surtout que la tactique parlementaire la plus habile ne vaut jamais la conviction de l'esprit jointe à la franchise du cœur. O Dieu ! quel serait donc l'avenir de la France si, confiante encore dans ces faux oracles, elle se laissait entraîner à votre suite, à la suite de M. Thiers ! *Dii meliora piis!* »

Paris, le 31 mars 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le rapport de M. de Peyramont sur le projet de loi concernant l'augmentation du personnel de la cour royale de Paris a été distribué hier à la chambre des députés. La commission conclut à l'adoption du projet de loi en ce qui concerne l'augmentation de la cour royale de Paris qui se composerait désormais de soixante conseillers, non compris les présidents. Elle approuve aussi la création d'une place de cinquième avocat-général près cette cour ; mais elle est d'avis qu'il n'est pas nécessaire, pour arriver à ce résultat, de réduire de onze à dix le nombre des substituts du procureur-général. En conséquence, elle propose, de concert avec le garde-des-sceaux, de maintenir le nombre actuel des substituts près la cour royale de Paris.

Nous croyons que ces conclusions rencontreront de nombreux contradicteurs lorsque la discussion s'engagera devant la chambre. Cette discussion commencera très-probablement lundi prochain.

Le conseil-d'état discute en ce moment un projet de loi très-important, le projet de loi sur la chasse. La disposition principale de ce projet est celle qui interdit la vente du gibier pour toute la saison pendant laquelle la chasse sera défendue. Un débat très-animé s'est élevé sur la question de savoir si cette interdiction s'étendrait aux propriétaires qui conserveront le droit de chasse en tout temps dans leurs parcs et propriétés closes. La question aurait été résolue affirmativement, par cette considération que l'interdiction absolue de la vente de gibier pendant le temps prohibé est le seul moyen efficace de réprimer le braconnage et d'assurer la conservation du gibier qui déperit de plus en plus. Cette disposition est empruntée aux lois anglaises sur la chasse.

On ajoute à ces détails que le prix des ports d'armes resterait le même ; seulement leur délivrance serait entourée de nouvelles garanties.

Dernièrement la *Revue des Deux Mondes* contenait une lourde réfutation des *Amschaspands* et *Darvands* de M. de La Mennais, réfutation due à la plume de M. Lermier.

M. Lermier s'était répondu à lui-même ne l'avance dans un article intitulé : *Des adversaires de M. de La Mennais*, publié par la *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} septembre 1834 :

« L'homme qui pense, disait-il page 571 de ce numéro, doit aujourd'hui avoir devant les yeux l'union de l'Orient et de l'Occident, aussi bien que l'union de la politique et de la théologie. »

Tombent donc les représentations insuffisantes des choses, les formules fatiguées et impuissantes, les systèmes étroits, les mensonges, les erreurs long-temps accréditées et les méprises devenues des superstitions ! Que l'homme travaille sous l'œil de Dieu à déblayer le sol qui doit recevoir les fondements du temple nouveau ; qu'au moins s'il n'est pas encore heureux, il ne soit plus trompé. Dans cette œuvre qui s'accomplit de toutes parts, M. de La Mennais a pris le rôle de chrétien révolutionnaire ; il s'est offert à l'esprit nouveau avec les insignes de l'antique sacerdoce. Les cieux ont tressailli en le regardant faire, et une voix a été entendue criant du plus profond du sanctuaire divin : *Il est sauvé!* »

et voulant en mesurer la largeur, j'aperçus de l'autre côté et en face de moi le comte qui me visait. Dès qu'il se vit découvert, il baissa son arme ; moi, au contraire, j'armai un de mes pistolets. Le comte, immobile, semblait me défier ; cependant de lui à moi il n'y avait guère que cinquante pas, et à cette distance je suis sûr de mon coup surtout lorsqu'un homme est le but. Je fis feu avec confiance ; mais à l'instant même où je pressais la détente, mon adversaire fit un brusque écart et ne fut pas touché. De colère je jetai loin de moi mon arme vide, et lui me salua ironiquement.

Voilà donc que j'avais un énorme désavantage : deux coups restaient au comte, un seul à moi. Cette réflexion me fut assez pénible ; je commençai à penser que la chose était sérieuse, qu'il y allait de ma vie, qu'il fallait donc m'environner de grandes précautions et chercher une favorable circonstance où mon adresse pût m'être en aide, et tout en me livrant à ces judicieuses pensées, je gravissais la montagne au bord du ravin, cherchant un gué.

J'arrivai à un endroit d'où un immense et merveilleux pays se découvrait à la vue, et je ne pus résister au plaisir d'admirer ce riche tableau. Si j'avais eu mon album, je me serais mis certainement à dessiner sans me soucier du péril. C'était un si beau paysage, et j'étais si bien sur ce tertre de gazon, appuyé contre un chêne-vert ombrageux ! lorsque tout-à-coup une balle siffla sur ma tête, et une branche que mes cheveux touchaient tomba à mes pieds, coupée par le plomb. D'un bond je fus à dix pas de là, et j'aperçus le comte de l'autre côté du ravin, se cachant derrière un bloc de granit. Il avait tiré sur moi à si courte distance que j'en frémis et ne pus m'empêcher de lui crier qu'il était un maladroit ; puis tous les deux nous nous éloignâmes, et je pensai avec plaisir que les chances étaient redevvenues égales.

Et vite je revins à ma flânerie d'artiste, à mes poétiques distractions ; je me laissai aller de nouveau à ma rêverie contemplative, oubliant l'ennemi. Cette gigantesque et brute végétation des Alpes était si bien faite pour me captiver, tout ce spectacle était une si grande et si neuve étude pour moi peintre, que je m'y livrais de cœur. Je regardais en extase ces hauts sapins, ces frênes vierges, et à mes pieds ces fleurs éclatantes et sans nom, et autour de moi ces insectes qui bruisaient et se berçaient dans la vapeur dorée du matin : c'était là une belle et ravissante nature. Du reste, je n'avais guère à craindre une surprise de sitôt ; je savais le comte assez loin de moi, et le terrain où je marchais était sans accidents et peu propre à des embûches.

Comme j'arrivais, ainsi rêvant et admirant, en face d'un bouquet de jeunes pins, un vautour blanc énorme en sortit à tire d'ailes, s'élevant lourdement dans les airs. L'ajuster et l'abattre fut fait en un clin-d'œil par un mouvement prompt et machinal que la pensée n'eut pas le temps d'arrêter. La réflexion vint vite. Je demeurai frappé de stupéur devant ce cadavre gaisnant d'oiseau de proie. Voici, pensai-je, un admirable coup d'adresse

et une balle bien placée ! Maintenant je n'ai plus qu'à me croiser les bras et à attendre ; il peut venir, approcher jusqu'à moi et appuyer son arme sur ma poitrine pour être plus sûr. Alors toute ma préoccupation d'artiste, tout ce bel enivrement me laisseront ; je ne m'abandonnai plus à cette allure molle et capricieuse de tout-à-l'heure. Le paysage avait beau me découvrir de nouvelles merveilles, je n'étais plus à lui. Je marchais éperdument, je m'arrêtais sans but. J'eus des moments de vertige et de peur, car ce n'était plus un combat, c'était une mort certaine, comme si j'avais su qu'un assassin était à me poursuivre ou à m'atteindre, et que je ne pourrais ni éviter, ni me défendre. Sans trop savoir pourquoi, j'allais très-vite, et je chantais pour m'étourdir et ne pas songer que la mort pouvait être à chaque taillis devant lequel je passais. J'avais marché une demi-heure et j'étais haletant, lorsque j'entendis le son argentin d'une clochette : c'était une chèvre qui descendait suivie d'autres chèvres et d'un jeune pâtre.

— N'as-tu pas rencontré par là-haut un monsieur ?

— Oui, répondit-il ; il montait, et il doit être loin.

Ces paroles me firent du bien. Je jetai un écu au chevrier. Un instant de repos me permit de réfléchir.

— Si j'avais déchargé mon second pistolet sur le comte, l'honneur me ferait un devoir d'attendre une sûre mort ; mais l'honneur ne peut exiger que je paie de ma vie une folle distraction.

— Suis-je loin du village ? demandai-je à l'enfant qui était toujours là, regardant avec des yeux ébahis l'écu que je lui avais jeté et n'osant y toucher. Je fus obligé de lui répéter ma question.

— Par-là, tout droit, me dit-il, on y est vite.

Et il me montrait un sentier étroit et tortueux dans lequel je m'engageai aussitôt. A un détour, levant les yeux, j'aperçus bien loin le comte qui gravissait avec de grandes précautions, s'arrêtant parfois pour sonder le terrain, ne se risquant qu'à bonnes enseignes, éclairant sa route et gardant ses alentours par les plus savantes manœuvres. Voilà, pensai-je, un homme qui a fait la guerre de partisan ; il est habile à ce métier : ce n'est pas lui qui chassera aux fantômes ou aux vautours. Bonne chance, et à revoir à la porte Maillot, s'il veut ; mais plus de duel pittoresque, ce n'est pas mon fait.

En peu de temps je fus au village et à l'auberge. J'y trouvai Adrienne. Je lui racontai ma campagne à peu près, l'histoire du vautour à part ; j'excusai fort bien ma retraite, et je lui fis observer qu'il était assez ridicule et pénible pour moi de me battre à propos de rien.

Elle me comprit. Je venais d'essuyer un coup de feu pour elle. Le comte était jaloux ; il lui avait fait la veille une scène absurde, et aujourd'hui il était à deux lieues, occupé à me tuer. C'était plus qu'il n'en fallait pour reprendre les choses où nous les avions laissées rue Chantierine.

Et puis j'écrivis devant elle le billet suivant que le maître de l'auberge eut ordre de remettre à son adresse :

« Monsieur le comte, Lorsque la partie est égale, un galant homme peut laisser à la jeunesse à la reprendre plus tard ; c'est ce que je fais. Votre plan était vicieux ; vous n'aviez pas pensé au déjeuner. A jeun, passé dix heures, je ne suis plus bon à rien, pas même à tuer un homme abusé. Je me suis donc vu forcé de quitter le champ de bataille pour la salle à manger de la Pomme-d'Or. Je regrette de ne pouvoir vous donner ici un jour de plus ; mais à Paris, où je vais, je serai toujours à vos ordres. »

Et je partis. Je n'ai plus entendu parler du comte ni d'Adrienne. (Echo de la Presse.)

COURRIER DE PARIS.

30 mars 1843.

Ce qu'il y a de plus nouveau à Paris au moment où je vous écris, c'est le soleil. Nous sommes blasés sur tout le reste ; toutes les nouveautés éclatantes cet hiver sont déjà fanées, et l'on n'en parle plus. Les pianistes-prodiges, les chanteurs sans pareils, les violonistes plus ou moins norwégiens ont passé en quelques semaines. Ronconi a dû partir hier pour Vienne ; depuis quinze jours, la pâle ombre de Paganini a repris la route de Naples, sous le nom et avec le passeport de Sivori, et si l'honorable Timothy Haahlo, envoyé du roi des îles Sandwich, et parti de la rade de Honolulu sur la goëlette *l'Embuscade*, n'était pas débarqué depuis lundi dernier à l'hôtel Maurice, Paris, — chose singulière, — se trouverait positivement à court de phénomènes vivants. *Les Burgraves*, il est vrai, ont donné un coup de trompette ; mais on les a laissés faire. D'ailleurs ils vont avoir bientôt une redoutable concurrence. Les deux fils de la reine Pomaré sont attendus d'un jour à l'autre ; ils viennent, au nom de leur auguste mère, faire hommage-lige à la France, dans la personne de S. M. Louis-Philippe. Nous aurons bientôt des coiffures à la Pomaré et des robes Tahiti. Que pourront cependant *les Burgraves*, eux qui ne sont pas même tatoués ?

Après un noir hiver, après des jours pluvieux et sombres, savez-vous en effet rien de plus charmant et de plus nouveau que le soleil ? Dans une ville qui a la prétention d'être l'amour et les délices du monde, le soleil est une chose de hasard, une rareté. On passe huit mois ici dans les brouillards, dans la pluie, dans la boue, dans la nuit. Paris, pendant les deux tiers de l'année, serait condamné à vivre comme un Japonais ou un Groënlandais, s'il n'avait eu l'esprit d'inventer les trottoirs, les bacs de gaz et les citadines. — Pour en revenir au soleil (un autre jour je vous parlerai de la lune), il s'est conduit cette année d'une manière toute particulière ; d'ordinaire il annonce son arrivée avec de certains ménagements. En attendant l'éclatante apparition de sa royauté enflammée, de sa

Le chapitre est adopté.
M. MONNIER DE LA SIZERANNE s'étonne, à propos des subventions accordées aux chemins de fer, que la subvention de 14 millions allouée au chemin de Paris à Rouen, dont l'ouverture doit avoir lieu le 1^{er} mai prochain, ne soit pas portée au chapitre.
M. LE MINISTRE DES FINANCES : Une loi a fixé un terme, ce terme n'est pas encore expiré; l'allocation ne peut donc pas être portée au chapitre.

Le chapitre est adopté.
Sur l'ensemble des chapitres de la marine, M. Desjobert exprime la crainte que le mot de *droits* prononcé hier par M. le ministre au sujet de Madagascar n'implique la pensée, de la part du gouvernement, de fonder de nouveau à Madagascar un grand établissement; c'est une idée fixe et de mauvaise heure chez tous les ministres de la marine française depuis un siècle et demi de fonder un établissement à Madagascar, où l'on n'a à recueillir que des maladies et des révoltes; et où d'énormes dépenses n'ont jamais rien rapporté.

M. GUIZOT : Quand il a parlé des droits de la France, M. le ministre de la marine a seulement voulu rappeler un fait, le fait d'établissements résultant de concessions faites par les souverains de certaines contrées, de ces transactions entre ces souverains et la France. De ces concessions, de ces transactions sont nés des droits. On les a rappelés pour dire que la France ne voulait pas les abandonner; mais on n'a pas entendu dire que la France voulait exercer ces droits, les faire valoir. (Bruit.) On peut sans exercer ces droits, sans essayer de renouveler des établissements, en tirer un grand parti, un parti utile dans des transactions commerciales et autres.
M. le ministre de la marine n'a pas voulu dire autre chose que cela. Je suis parfaitement d'accord avec lui sur ce point. La France ferait une folie si elle essayait de renouveler de grands établissements coloniaux à Madagascar. Je persiste à croire que l'intérêt de la France, que sa politique, que son génie lui commandent de ne pas tenter, à de grandes portées de son territoire, de grands établissements coloniaux, de ne pas prendre possession de grandes étendues de terrain qui entraînent de longues luttes avec les indigènes et avec les autres puissances.

Mais il est indispensable que nous occupions sur tous les points importants du globe, destinés à devenir de grands centres commerciaux, de fortes stations militaires qui puissent servir d'appui à notre commerce; il importe de posséder des ports fortifiés où nos marins puissent venir se ravitailler; il importe enfin que le commerce français ne soit pas abandonné sans appui au milieu du monde et des établissements étrangers.

Ce sont des stations militaires fortes, sûres, que nous avons voulu choisir dans la mer Pacifique, destinée à devenir dans un siècle le théâtre d'un grand commerce. Quant à nos établissements sur la côte orientale d'Afrique, ils ont pour but de nous assurer une station militaire forte dans ces mers et un appui pour la traversée des Indes. Nous avons perdu l'île-de-France, nous avons cherché un point capable de remplacer pour nous l'île-de-France dans une certaine mesure. Voilà l'utilité de la possession de Nossiambé et des autres établissements dont il a été question. Nous pourrions offrir un refuge à telle ou telle bande de proscrits de Madagascar qui pourraient nous être utiles; mais je me ferai toujours un devoir de me défendre contre la tendance naturelle à s'immiscer dans les affaires intérieures de cette île tant que j'aurai quelque influence dans les conseils de la couronne et de mon pays.

Il est quatre heures, la séance continue.

L'opposition répondra-t-elle à la mise en demeure que lui adresse le *Commerce*? Voici ce que nous lisons dans ce journal :

« Voici deux ans tout-à-l'heure que la gauche nous promet une proposition destinée à rendre au jury les attributions qui lui ont été inconstitutionnellement soustraites par les lois de septembre, et, d'ajournement en ajournement, cette proposition a fini par rester sous le boisseau parlementaire. Les engagements de la dernière session ont été renouvelés dans celle-ci; auront-ils les mêmes résultats? On nous avait affirmé toutefois, et les organes eux-mêmes de la réunion Barrot ont publiquement déclaré que cette mesure était une de celles auxquelles s'était arrêté ce parti, et qu'elle serait incessamment proposée.

« Cette réforme paraît-elle aussi maintenant de celles qu'on ne peut réaliser que par des révolutions? ou bien ne la croit-on pas suffisamment accommodée au tempérament délicat et susceptible des centres? Nous ne cachons pas à la gauche qu'aujourd'hui, dans leurs conversations à la chambre, les députés les plus patients déploieraient tout haut et avec amertume sa mollesse et son indécision. Ne saurait-elle pas enfin poser une question de nature à soulever un large débat sur les vices du système à l'intérieur, et à montrer au pays par quelle perversion des institutions et des principes on le conduit à cette dissolution morale et politique reconnue par tout le monde? La proposition dont nous parlons pourrait être pour une discussion semblable un cadre et un texte excellents. Si nous sommes bien informés, elle est prête, et toujours on hésite à la déposer sur le bureau. L'opposition craint-elle donc de trop constater aux yeux de l'opinion publique l'esprit d'immobilité et d'aveugle résistance des centres? »

face d'or et de pourpre, il détache quelques petits rayons en éclaireurs pour préparer sa route; ceux-ci se glissent doucement à travers les nuages et envoient de pâles reflets sur les toits et aux vitres des maisons. Ce sont là les premières escarmouches de la lutte qui s'engage, vers les derniers jours de mars et le commencement d'avril, entre la nuit et le jour, entre l'hiver et le printemps. Des deux parts, les chances du combat sont d'abord incertaines; l'hiver ne se laisse pas vaincre aisément. Le printemps gagne-t-il un coin d'azur dans le ciel, aussitôt l'hiver de lancer contre lui quelque gros nuage qui lui reste. Est-ce un bourgeois impatient qui éclate, une fleur précoce qui s'entr'ouvre et sourit, l'hiver souffle sur eux son dernier givre et les glace. Il faut que le soleil en personne arrive enfin avec toute sa réserve de flammes et de lumières pour renverser ces derniers efforts de l'ennemi expirant.

Cette fois, l'astre n'y a pas mis tant de façons; il s'est montré à l'improvvisé, sans laisser le temps de lui crier qui vive? Il s'est montré, dis-je, tout entier, ardent, radi-ux, magnifique, inondant le jour de tièdes haleines, et rendant à la nuit sa voûte d'azur et d'étoiles. Paris s'est étonné de cette chaude invasion, et dans une telle saison. Il a pris son calendrier comme on tire sa montre quand on ne sait pas l'heure. Le calendrier marquait bien le mois de mars; or, jamais le mois de mars n'avait eu de pareilles fantaisies. Jusqu'ici, mars passait pour un mois intermédiaire, cultivant encore le coin du feu et soufflant même de temps en temps dans ses doigts. Aujourd'hui, on ne s'y reconnaît plus; mars est devenu le mois de juin. On n'entend que ces mots d'un bout de la ville à l'autre: Qu'il fait chaud! Imaginez ce que doit être une ville que l'été surprend inopinément en plein hiver. Il y a un moment où elle n'est occupée qu'à éteindre son feu, à ouvrir ses fenêtres et à jeter là son marteau. Telle est la situation de Paris depuis huit jours: il cherche de l'air et se déshabille.

Un lieutenant de grenadiers qui faisait sa ronde a vu le premier cet été par anticipation. Notre brave, tout en patrouillant pour la plus grande tranquillité de la terre, leva les yeux au ciel par distraction; qu'aperçut-il? une lumière blanche et vive, d'une forme allongée, qui illuminait l'air comme les jets diaphanes d'un feu d'artifice. Il cherchait encore dans sa science la raison de ce phénomène, que déjà la lunette des astronomes était tournée vers le ciel et dévoilait le mystère. C'était une comète qui nous faisait l'honneur de nous rendre visite. Ainsi, nous sommes propriétaires d'une comète: cela nous fera toujours passer une semaine ou deux; les chansons ne manqueront pas, ni les bons mots, ni les épigrammes, ni les vaudevilles à la comète. Qu'y oserait-il trouver à redire? Il est bien permis de railler un astre si parfaitement en mesure de répondre, et qui peut à des chansons riposter par un déluge de feu et brûler vifs les faillites.

Enfin, que nous veut-elle? Est-ce une de ces comètes échelées dont

Le *Siècle* et le *Constitutionnel*, les deux organes de M. Thiers et de son parti, sont apostrophés en ces termes par le *National*:

« Il est très-important de signaler la différence qui existe aujourd'hui entre les oppositions dynastiques. Nous avons relevé dans notre dernier numéro les idées pauvres, énervantes, atrophiées que le *Siècle* nous donnait comme le programme de sa politique. Nous avons éprouvé quelque honte pour ce journal et pour ceux dont il est l'expression en voyant à quelle misérable impuissance il condamnait un parti qui n'aurait qu'à vouloir pour être puissant et fort. S'abaisser, se rapetisser à plaisir, maintenir par sa faiblesse un système qu'on méprise, rester à la surface de toutes les questions, se faire moquer de la majorité qu'on flatte et fatiguer le pays qu'on ne satisfait point, perdre sa cause au parlement et ne pas la gagner dans la nation, s'effrayer de M. de Lamartine qu'on adopte et caresser sournouement M. Thiers dont on s'est séparé, voilà le programme du *Siècle*, voilà dans quelle admirable forteresse il s'est retranché. Le *Siècle* est un brave!

» Toutefois, il y a dans l'opposition, même dynastique, bon nombre de députés qui trouvent que cette politique si hardie est tout simplement une politique d'ennuies. Ils ont essayé assez long-temps de M. Thiers et de sa tactique; ils ont reconnu aux dernières élections que le corps électoral attendait plus et valait mieux. Nous en avons entendu plus d'un gémir de cette inaction, de cette mollesse, qui peu à peu décomposent l'opposition. Nous espérons donc que ce sentiment trouverait son écho dans la presse, et nous venons de lire avec plaisir deux articles, l'un du *Courrier*, et l'autre du *Commerce*, dans lesquels le *Constitutionnel* et le *Siècle*, ces deux frères consanguins, sont réfutés avec autant d'énergie que d'autorité.

« Il est évident désormais que le parti visible de l'opposition dynastique veut suivre franchement le drapeau porté par M. de Lamartine; l'autre fraction peut, si cela lui plaît, se condamner à cette stérilité qui est son partage depuis bien long-temps. Le langage du *Commerce* et du *Courrier* doit l'avertir pourtant que tout le monde s'en fatigue, et, si la chose dure, il sera curieux de voir la noble carrière que pourra fournir cette opposition efflanquée, marchant au pas de cette monture brillante qu'on nomme le *Siècle*, laquelle trébuche à chaque pas sur les talons de ce fringant coursier qu'on appelle le *Constitutionnel*. »

On lit dans le *Courrier de la Côte-d'Or*:

On sait que les membres de cette partie du clergé qui travaille assiduellement à la destruction du système universitaire se présentent comme plus en état de diriger les études de la jeunesse que les maîtres et les professeurs de nos collèges. Ils se sont mis depuis quelque temps à l'œuvre, et de nombreuses publications attestent leur infatigable-activité. Plusieurs d'entre eux s'occupent exclusivement de l'instruction des jeunes filles, et nous devons citer en première ligne M. l'abbé Driou, confesseur du couvent du Grand-Champ, à Paris, auteur d'un livre intitulé: *Études littéraires, ou Introduction à la littérature, ouvrage spécialement destiné aux maisons d'éducation des jeunes demoiselles*.

M. l'abbé Driou nous paraît un guide littéraire d'une médiocre capacité, et les jeunes demoiselles qui se détermineront à le suivre courent grand risque de s'égarer en route. Cet ecclésiastique oublie trop souvent à quels élèves il s'adresse. Par exemple, lorsqu'il veut faire comprendre aux jeunes demoiselles ce que c'est qu'une pensée naïve, il cite les vers suivants:

- « Un boucher moribond, voyant sa femme en pleurs,
- » Lui dit: — Ma femme, je me meurs;
- » Comme en notre métier un homme est nécessaire,
- » Jacques, notre garçon, ferait bien notre affaire;
- » C'est un fort bon enfant, sage, et que tu connais;
- » Epouse-le, crois-moi, tu ne saurais mieux faire.
- » — Hélas! dit-elle, j'y pensais. »

Cet abbé instituteur conseille aux jeunes personnes la lecture du *Décameron* de Boccace, le spirituel conteur. MM. du clergé sont vraiment bien fondés à demander la liberté de l'enseignement. Livrez-leur la jeunesse française; aux jeunes gens ils apprendront l'histoire du révérend père Loriquet, et aux jeunes filles les vers de M. l'abbé Driou.

Chronique.

LYON.

Mercredi dernier, un jeune industriel qui s'était présenté dans une maison de la Croix-Rousse comme pour y faire une commission de la part d'une personne connue y retourna quelques instants après, et, favorisé par le temps, prétextant d'autre part l'impossibilité de retourner chez lui, demanda qu'on voulût bien lui prêter

un parapluie, et promit de le rendre dans la soirée. On accéda à sa demande sans aucune défiance, et depuis ni le parapluie ni l'emprunteur n'ont été revus. L'emprunt était un vol.

— Hier matin, une laitière a été enlevée sur la place des Brotteaux par un tourbillon de vent et précipitée à terre avec une telle violence, qu'elle a été blessée assez grièvement à la tête et à une jambe.

(*Courrier de Lyon.*)

— M. le préfet du Rhône donne avis que MM. les électeurs inscrits ou non inscrits qui auraient l'intention de séparer leur domicile politique de leur domicile réel, ou de réunir à la résidence le domicile politique qui en aurait été précédemment séparé, doivent accomplir les formalités prescrites dans les délais voulus par la loi. Ces formalités consistent dans une double déclaration faite aux greffes des tribunaux civils avant le 20 avril de chaque année; ce délai est de rigueur.

— L'exécution des terrassements du chemin d'Orléans à Verson exige l'acquisition par l'état de soixante-quatre mille coussinets en fonte.

L'adjudication de cette fourniture aura lieu à Paris, dans l'une des salles du ministère des travaux publics, le 11 avril prochain, de onze heures à midi, sur soumissions cachetées.

Le cahier des charges et le modèle de la soumission sont déposés dans les bureaux de la préfecture du Rhône (2^e division), où toutes personnes peuvent en prendre connaissance.

SOUSCRIPTIONS

RECUEILLIES A LA MAIRIE DE LYON EN FAVEUR DES VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE DE LA GUADELOUPE.

MM. Sauret (Romain)	50 f.
Michel frères et neveu, rue de la Quarantaine	100
Colleta (Henri), propriétaire	30
Quet, pharmacien	10
La compagnie des courtiers pour la soie	500
Dupasquier (Charles), conseiller municipal	50
Mercier jeune, négociant	50
La compagnie des courtiers en marchandises	100
Dunod (Claudius), courtier pour la soie	20
Richard	25

Total 935
Montant des trois listes précédentes 6,759

Total général à ce jour 7,694

VARIÉTÉS.

Bibliographie et Analyse.

ARTS INDUSTRIELS.

LA MUSCARDINE; des causes de cette maladie et des moyens d'en préserver les vers à soie.

Par M. ROBINET, professeur du cours sur l'industrie de la soie, etc.

Voici un livre qui, en dehors du mérite qui le distingue, des faits utiles qu'il renferme et dont nous allons analyser les principaux, possède l'avantage de se produire en temps opportun; il est destiné à servir de règle de conduite aux éducateurs de vers à soie, ou du moins à les éclairer, en leur soumettant l'état de nos connaissances sur la muscardine.

Cette maladie redoutable, et dont les ravages vont toujours en augmentant, menace de ruine tous les producteurs de soie; elle fait craindre, dit M. Bonafous, de Turin, la destruction totale de cette industrie dans le Piémont.

C'est surtout depuis que l'éducation du ver est plus répandue que la maladie paraît aussi s'étendre. Autrefois, suivant Latreille (*Dictionnaire d'histoire naturelle*), elle semblait être inconnue dans nos contrées. Attaquant le ver à soie dans ses différents états, elle est annoncée par des points noirs répandus sur plusieurs endroits du corps, ou par des taches livides et noirâtres, affectant particulièrement la région des stigmates, et qui sont suivis d'une teinte tantôt de jaune d'ocre, tantôt d'un rougeâtre cannelle. Le corps, bientôt après, se dessèche et se couvre d'une moisissure cotonneuse ou farineuse d'un blanc de neige. Le ver devient une sorte de momie; il ne pue point comme dans la jaunisse.

Admettant l'opinion la plus accréditée, sans la discuter dans le principe, M. Robinet expose que la muscardine est due à la présence d'un végétal du genre des moisissures, qui se développe et croît aux dépens de la substance même de l'animal; ce végétal a reçu le nom de *botrytis-bastiana*. Il y a quinze ou vingt ans seulement, on ne considérait point cette affection comme contagieuse; mais cette croyance, erronée et dangereuse, est combattue par tous les observateurs de notre époque, par Brugnatelli, Bonafous, Bassi, Bérard, Audoin, etc., dont M. Robinet partage la manière de voir. La communication peut avoir lieu soit par l'inoculation des différentes parties du ver qui sont envahies par le cryptogame,

parle Virgile, sinistre messenger de la mort de César? Est-ce un ange exterminateur expédié des hauteurs célestes pour châtier nos crimes? En vérité, cela serait injuste. Oh! la nation scélérate, en effet, dont la hardiesse va jusqu'à réclamer depuis dix ans la définition de l'attentat et l'adjonction des capacités! Ce n'est pas une comète que le ciel lui devait, mais une couronne de rosiers.

J'en conclus que cette comète est une comète d'un bon caractère, dont il faut pas s'inquiéter; elle n'est venue que pour faire fleurir les lilas et les amandiers plus vite, mûrir nos raisins, et nous obliger à des économies de bois et de charbon. Le signalement que l'Académie des Sciences a bien voulu nous en donner prouve suffisamment les honnêtes intentions de notre comète (je l'appelle *notre* pour attirer sa confiance). Ce n'est pas une de ces comètes de taille colossale, une de ces comètes pourvues d'une queue comparable à la croupe du monstre de Trézène. Figurez-vous une comète qui a la queue plus mince et plus étroite que la chose n'est permise à une comète de bonne maison. Ainsi, tout dégénère, tout se rapetisse; les comètes amoindrissent leur queue de même que la politique.

Son influence la plus directe jusqu'ici s'est fait sentir sur la danse et les bals. Elle a mis les valseuses en rage et les valseurs en feu. Les salons de Paris sont, à l'heure qu'il est, convertis en étuves où l'on bout, en attendant qu'on y rôtit. Cependant le bal persévère; il s'était posé dans le monde: il avait fait ses invitations à domicile et commandé ses sorbets et ses glaces sans se douter que la comète dût entrer dans la courtedanse. Maintenant que la chose est faite, renvoyer les violons, ce serait manquer de jarret et de cœur.

On danse encore beaucoup à Paris, et l'on y valse davantage. Ce grand bal finira dans un mois, vers les derniers jours d'avril. Mai vient mettre en déroute tout ce peuple de robes de gaze, de couronnes de fleurs, de gants glacés et de bottes vernies. Ces insatiables danseuses, ces femmes blanches et frêles, qu'un souffle semble devoir briser, et que les nuits les plus ardentes trouvent parées, debout, infatigables, toujours prêtes au combat; ces créatures si charmantes et si redoutables, si faibles et si fortes, vont aller bientôt chercher l'air et les fleurs, et se refaire le teint aux brises du soir, sous les vertes charmillles. Déjà M. de Rambuteau, le préfet de tous les préfets, qui a, sans contredit, le plus fait sauter ses administrés, M. de Rambuteau vient de prononcer la clôture de l'avant-deux municipal.

La semaine dansante a tout entière appartenu au monde dramatique. Les acteurs de Paris ont été pris d'une fureur de *chassé croisé* que nous sommes obligés de signaler. Les banquiers hollandais ou israélites, les ambassadeurs russes et anglais, les princes bulgares, ont fait place aux comédiens. Devinez qui a ouvert la danse: c'est Arnal. Vous connaissez depuis long-temps Arnal pour un homme très-passionné: *Renaudin de Caen, la Graine de Lin*, et cent autres liades amoureuses dont il est

le héros, vous avaient suffisamment édifiés sur les qualités de ce cœur romanesque; mais saviez-vous qu'Arnal fût homme à donner bal? Pourquoi pas? Arnal avait si bien débuté dans *Un Bal du grand monde*!

Arnal s'est montré d'une grâce parfaite. Je ne doute pas que la galanterie dont il a fait preuve n'ait prodigieusement accru le nombre de ses victimes. Arnal doit être adoré plus que jamais. On n'embaume pas son anti-chambre de myrte, de violettes et de camélias, on n'étend pas de moelleux tapis sur l'escalier pour préserver le pied délicat des danseuses, on ne prodigue pas le sorbet qui parfume, la glace qui rafraîchit, le punch qui anime, le bordeaux qui reconforte, le potage et le sandwich, depuis dix heures du soir jusqu'à deux heures du matin, pour se faire haïr.

Quelques jours après, l'Association dramatique donnait un bal dans la salle Favart. Alcide Tousez figurait au premier rang des commissaires; cet homme charmant a exercé ses fonctions avec une gravité au-dessus de tout éloge. Un danseur, sans doute quelque jeune élève du bal des Variétés, emporté par ses souvenirs ou par son éducation, se laissait entraîner à la distraction d'une danse un peu colorée; Alcide Tousez s'en aperçoit bientôt. Qui peut échapper à l'œil d'un commissaire? Il s'approche aussitôt du délinquant avec la dignité d'un magistrat qui remplit un devoir. « Monsieur, dit-il d'un ton à la fois ferme et paternel, sévère et doux, ayez la bonté de vous modérer un peu. — Voilà qui est plaisant! répliqua le jeune homme. — Je ne plaisante pas, Monsieur, s'écria Alcide Tousez prenant un air de Mathieu Molé. — Eh! Monsieur, je vous en vois danser bien d'autres sur votre théâtre. — Moi, Monsieur, c'est autre chose: j'y suis autorisé par mon gouvernement. »

D'ailleurs le bal s'est achevé sans plus d'atteinte à la pudeur d'Alcide Tousez. On n'a jamais dansé au bénéfice de l'infortunée avec plus d'entraînement et de légèreté. M. Victor Hugo s'est fait voir. Quelqu'un a entendu M^{lle} Maxime, la Guanhumara détronée, lui dire: « Je vous assure, Monsieur, que ce n'est pas ma faute; j'avais fait tout mon possible pour avoir des yeux d'hyène. »

Un moment la salle a eu grand-peur: M. Alexandre Du... engagé dans un galop à toute outrance, s'est laissé choir. « O mon Dieu! se serait-il blessé? » Mais lui, se redressant aussitôt et montrant au-dessus de la foule sa haute tête crépue: « Je viens de faire comme les *Burgaves*, dit-il en souriant... non pas tout-à-fait, car je me relève. » Et, apercevant M. Victor Hugo dans la foule, il alla lui serrer la main.

J'y songeais. Sous les pieds de cette multitude emportée par le plaisir et enivrée par la valse, si tout-à-coup le sol s'était mis à trembler, renversant ces murs parés d'or et de velours, brisant le cristal de ces lustres étincelants, engloutissant dans ses entrailles béantes ces jeunes femmes souriantes et ces jeunes gens, les écrasant sous les poutres brisées ou les étouffant dans les flammes!... le lendemain on aurait dansé dans toute la ville au profit des victimes du bal de l'Association dramatique. (*L'Illust.*)

soit par le transport des spores ou graines du végétal, qui vont se répandre dans l'air et affecter du germe de la maladie les vers à soie du même atelier, ou bien qui vont se déposer sur les objets en ironnants.

En admettant la transmission de la muscardine, l'auteur est loin de prétendre que dans certains cas elle ne puisse pas être spontanée; au contraire, il démontre que tous les faits connus se rangent dans l'une de ces catégories. Pour simplifier ses observations et pour rendre plus méthodique, plus facile en conséquence, l'étude de son travail, M. Robinet traite de la muscardine sous trois points de vue différents: 1° sous le point de vue physiologique, il recherche les causes cachées de la maladie et leur nature intime; 2° sous le point de vue médical, il s'efforce de déterminer les circonstances qui paraissent la produire, ses symptômes, sa terminaison, son traitement rationnel et ses préservatifs; 3° sous le point de vue pratique et industriel, il discute l'application des données de la science, essayant, autant que possible, de leur soumettre les exigences des procédés industriels.

Dans ce canevas déterminé à l'avance viennent donc se ranger successivement les différentes questions qui méritent de fixer d'une manière spéciale les regards des éducateurs.

Ce n'est point dans notre ville, dont l'industrie de la soie constitue une des principales richesses, que nous aurons à faire valoir l'importance d'un pareil sujet et le mérite d'un ouvrage qui s'y rattache. C'est la filature, le moulage et la fabrication des matières premières qui ont eu jusqu'ici le privilège de fixer presque exclusivement l'attention des industriels; M. Robinet vient leur prouver que le perfectionnement des procédés d'éducation ne doit pas non plus rester dans l'oubli, si l'on ne veut pas s'exposer à perdre une portion considérable de bénéfices. Les améliorations qui tendent à détruire ou du moins à diminuer notablement la muscardine auront également pour résultat de modifier avantageusement les autres

causes de maladie des vers à soie, et de diminuer le déficit général de la récolte. Le prix des matières premières doit nécessairement agir sur le travail et sur la consommation.

Après quelques considérations générales sur les pertes qui se font ordinairement dans les éducations, l'auteur passe à l'étude spéciale des divisions établies en commençant. Pour que la transmission de la muscardine s'opère d'un ver à l'autre, il ne suffit pas que ce dernier soit en rapport immédiat avec un individu malade, il faut encore certaines dispositions qui mettent leurs organes extérieurs et intérieurs dans les conditions favorables pour recevoir le germe de la maladie; de même, pour que la transmission de la muscardine s'opère d'un lieu dans un autre, il est nécessaire que les éléments extérieurs ne neutralisent point le poison, le germe de destruction, qui se fixe et se repose sur les objets inanimés jusqu'à ce qu'il devienne un principe de contagion.

La spontanéité, le développement accidentel de la muscardine et son caractère épidémique sont examinés par l'auteur, qui se livre ensuite à la recherche des circonstances qui favorisent la spontanéité. La suppression de la transpiration, l'incubation vicieuse, l'alimentation, ses vices et ses défauts, son insuffisance, l'air impur et la chaleur excessive, leurs effets sur l'économie, les éducations tardives, fournissent une série de chapitres de la plus haute importance et du plus puissant intérêt pour les éducateurs.

Dans la seconde partie de son mémoire, pour donner plus de poids à ses paroles, pour s'appuyer de l'autorité d'hommes compétents et faire adopter comme résultats de l'expérience, et non pas comme de simples théories, les opinions et les idées qu'il a émises en commençant, M. Robinet passe successivement en revue les écrivains qui se sont occupés du même objet; il donne des extraits de leurs publications, qui sont autant de preuves en sa faveur, résultats d'expériences ingénieuses, souvent re-

novellées dans des pays et à des époques bien éloignées. L'ouvrage se termine, comme nous l'avons dit, par une partie médicale dans laquelle on trouve exposés tous les préservatifs et tous les remèdes indiqués jusqu'à cette heure; leur valeur respective est discutée avec connaissance de cause; ils sont distingués en remèdes internes, peu nombreux, très-incertains et presque toujours infidèles, et en moyens extérieurs, qui varient suivant la cause et suivant certaines conditions particulières. C'est la partie pratique de ce travail; c'est elle surtout que les éducateurs doivent lire pour profiter des ressources qu'elle leur offre. Au résultat de ce travail, M. Robinet a divisé ses conclusions en deux catégories, les unes simplement théoriques, abstraction faite de la pratique, les autres essentiellement pratiques et industrielles; elles sont formulées d'une manière aphoristique facile à comprendre et à retenir.

« Il faut choisir, ajoute l'auteur, entre ces procédés et la muscardine, entre une récolte assurée de 60 kilog. d'excellents cocons par once d'œufs de 31 grammes et une récolte précaire de mauvais cocons qui s'élèvera en moyenne à 40 ou 45 kilog. C'est un bénéfice de cinquante pour cent qui reviendra au producteur en suivant les conseils de M. Robinet, tandis qu'en persévérant dans les pratiques anciennes, il court la chance de n'obtenir que vingt-cinq pour cent.

Après de semblables considérations, sera-t-il possible d'hésiter encore? N'acceptera-t-on pas avec empressement les moyens qu'indique M. Robinet dans ce mémoire que nous signalons aux éducateurs? »

A. P.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULLAILLERIE, 19.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE,
QUAI DES CÉLESTINS, N° 48.

Nouvelles Publications.

TRAITÉ

DE



APPLIQUÉ AUX ARTS,

Par M. Dumas,

Membre de l'Académie royale des Sciences, etc.

Tome 6 et atlas. — Paris, 1845.

NOTA.—MM. les souscripteurs sont priés de retirer le tome 6. Le tome 7 et dernier paraîtra fin juillet.

RECHERCHES
PSYCHOLOGIQUES,

Correspondance sur le Magnétisme
vital,

PAR G.-P. BILLOT,

Docteur en Médecine.

Deux volumes in-8°. — Paris. — Prix : 10 fr.

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE
DU

MAGNÉTISME ANIMAL,

ou
méthode facile pour apprendre à magnétiser,

PAR RICARD.

Un volume in-8°. — Paris et Lyon, 1841. — Prix : 6 fr.

MANUEL PRATIQUE
DU MAGNÉTISME
ANIMAL.

Exposition méthodique des Procédés
magnétiques employés à l'étude
et au traitement des
maladies,

PAR TESTE, DOCTEUR EN MÉDECINE.

Un fort volume in-18. — Paris. — Prix : 4 fr. (7023)

Étude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers,
n. 2.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le jeudi six avril 1845, à onze heures du matin, dans le domicile du sieur Laverlochère, marchand épicer, demeurant en la commune de la Croix-Rousse, place de la Visitation, n. 1, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant des meubles, effets et marchandises saisis à son préjudice, consistant principalement en tables, commode, poêle, tabourets, chaises, comptoir, réchaud, banque, balances, moulins à poivre et à café, porte-pot, buffet, brûloir à café, pots à huile en ferblanc, caisses, tonneaux, barils, cantines, bouteilles, vaisselle neuve, rayonnages, tiroirs, et beaucoup d'autres objets relatifs à la profession du sieur Laverlochère. (1249)

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES
CORDELIERS ET RUE DE LA GERBE, 14.

A vendre ou à louer.

UNE BELLE TUILERIE
A trois kilomètres de Lyon,

Réparée à neuf, pourvue de tout son matériel et en pleine activité, avec autorisation d'y joindre un four à chaux, composée de vastes hangars, four, maison d'habitation, écurie, remise, jardin, verger et terres. La terre se prend à proximité des hangars. Les produits sont considérables, de qualité supérieure, et le placement en est assuré.

Cette fabrique offre un bénéfice très-avantageux. S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e Morand, notaire. (3103)

AVIS.

On trouve chez le concierge de l'hôtel des Postes, place Bellecour, LE TABLEAU INDICATEUR DE LA MARCHÉ DES COURRIERS (arrivée et départ). — Prix : 50 c. (6003)

A céder de suite,

POUR CAUSE D'UN EMPLOI QUI NÉCESSITE DE LE QUITTER.

UN FONDS DE CAFÉ-CABARET.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Roux, marchand de meubles, rue Lainerie, n. 9. (679)

EMPRUNT D'AUTRICHE DE 1839

de 30 millions de florins de convention, remboursable en
74,250,500 florins ou 193,051,300 francs.

Le SEPTIÈME TIRAGE aura lieu le 1^{er} juin prochain, à Vienne, et contient les primes suivantes :

1 prime de	598,000 fr.	5 primes de 3,120 fr.	15,600 fr.
1 prime de	150,000	5 primes de 2,860	14,300
1 prime de	39,000	5 primes de 2,600	13,000
1 prime de	26,000	6 primes de 2,340	14,040
1 prime de	20,800	10 primes de 2,080	20,800
1 prime de	15,000	20 primes de 1,820	36,400
2 primes de 10,400 fr.	20,800	43 primes de 1,650	67,080
2 primes de 5,200	10,400	395 primes de 1,500	770,900
3 primes de 3,900	11,700		

700 primes se montant à 1,824,420 fr.

Le prix d'une obligation pour ce tirage est de 60 francs. — Six obligations se vendent au prix de 300 francs. — On peut aussi se procurer des cinquièmes d'obligation au prix de 15 francs : trente cinquièmes pour 300 francs. — Les ordres accompagnés d'un mandat sur Paris ou Londres jouiront d'un escompte de 3 p. 0/0. La liste officielle des numéros gagnants sera promptement envoyée aux intéressés. Pour recevoir des obligations et tous renseignements, ainsi que le prospectus français, on est prié d'écrire directement à
HENRY REINGANGM,
Banquier et receveur-général à Francfort-sur-Mein. (6365)

DÉPOT GÉNÉRAL chez MM. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15; ANDRÉ, pharmacien, place des Célestins, 6; LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, et dans toutes les principales pharmacies.

Privilège (exclusif) Prix de la Boîte 4 fr. (Prorogation des Brevets)

CAPSULES de MOTHES

au BAUME de COPAHU pur, liquide, sans odeur ni saveur.

GUÉRISON SURE ET PROMPTE DES ÉCOULEMENTS RÉCENTS OU CHRONIQUES, FLEURS BLANCHES, ETC.,
20, rue Sainte-Anne, à Paris.

Extrait de l'article COPAHU, du Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques,

Par MM. Andral, Guéquier, Bégin, Blandin, Bouillaud, Bouvier, Cruveilhier, Devergie, Dugès, Dupuytren, Rattier, Rayer, Roche, Sanson.

« L'odeur et la saveur extrêmement désagréables et pénétrantes du Baume de Copahu ont été longtemps un obstacle à son emploi, et les efforts qu'on avait tentés pour détruire et masquer l'une ou l'autre avaient toujours été infructueux. Nous ne nous étendons donc point sur ce sujet, et, désirant ne nous attacher qu'à ce qui est véritablement utile, nous dirons, 1° QUE C'EST LE COPAHU PUR ET ENTIER QUI EST SEUL EFFICACE; 2° qu'on a, dans les Capsules de M. Mothes, un moyen parfait de l'administrer sans affecter péniblement ni l'odorat ni le goût. Ainsi donc, ON DOIT METTRE DE CÔTÉ LES DIVERSES POTIONS QUI, DEPUIS CHOPPART, ONT ÉTÉ INVENTÉES, LES MIXTURES BRÉSILIENNES LIQUIDES OU EN PÂTE, LE COPAHU SOLIDIFIÉ PAR LA MAGNÉSIE, LES DIVERS OPIATS, etc., etc.

« On ne saurait trop applaudir à l'heureuse idée des CAPSULES DE M. MOTHES, qui permettent d'administrer directement et sans mélange capable d'en altérer les vertus, soit le BAUME DE COPAHU PUR, soit son HUILE VOLATILE, qui n'est pas moins efficace. Elles contiennent chacune dix-huit grains de Baume, de telle sorte qu'il est extrêmement facile de mesurer les doses, outre que comme la Gélatine se dissout facilement, il est certain qu'elles ne traversent pas sans altération le canal intestinal, comme cela arrive aux SOLS et PÊLLES préparés avec le COPAHU SOLIDIFIÉ de diverses manières. Il y a donc lieu d'espérer que cette ingénieuse invention contribuera, en vulgarisant l'emploi du Baume de Copahu, à répandre une méthode de traitement dont les avantages sont appréciés par tous les praticiens éclairés, et qu'elle exercera une salutaire influence sur la marche générale de la syphilis. » (Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques, tome XV, pages 285 et suivantes.)

(7258)

LA MAISON DES 100,000 PALETOTS,

Quai Saint-Antoine, n. 15,

EST FERMÉE POUR CAUSE DE GRAND DÉBALLAGE.

RÉOUVERTURE LE 10 AVRIL.

(3794)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, N° 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Darts, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acroté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 3 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermazoin, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épicer, rue des Serruriers. (7471)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutret fils, épicer, rue Marchande; à Saint-Etienne, Moustier, épicer, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue.

L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. (7053)

TABLETTES LAROQUE

Pour la guérison des irritations, toux, catarrhes, enrhumements. Une seule boîte suffit pour guérir le rhume le plus opiniâtre. — Prix : 1 fr. 50 c. dans les pharmacies LAROQUE, rue Saint-Polycarpe, et LARDET, place de la Préfecture, à Lyon; MARTINET, à Saint-Etienne; RIGAUD, à Rive-de-Gier; MICHEL, à Tarare; PIGNOL, à Grenoble; GERMAIN, à Annonay. (7316)

A vendre.

JOLIE PETITE MAISON DE CAMPAGNE MEUBLÉE, au bout de la rue de l'Enfance, contenant six pièces avec jardin planté d'arbres à fruits et d'agrément, puits, citerne, salle d'ombrage, etc.

S'adresser rue de l'Arbre-Sec, n. 29, au 2^e. (687)

RHUMES, CATARRHES.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telle que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrhumements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins cher que toutes les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c., à Lyon, chez MM. MAÇONS, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAYRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4. (6352)

A louer de suite,

MAISON DE VILLE ET DE CAMPAGNE, composée de neuf pièces avec un jardin réservé et la jouissance de la promenade dans un vaste clos.

S'y adresser, cours d'Herbouville, n. 22, après la Boucle ou rue Rozier, n. 4, à Lyon. (648)

AVIS.

M. LAROCHE, restaurateur, cours Morand, n. 14, sert à dîner à 1 fr. 25 c., au-dessus et à la carte : potage, quatre plats et trois desserts; carte variée. (676)

GUÉRISON PROMPTE ET COMPLÈTE.
TRAITEMENT COMMUNE, SANS MERCURE.

CHLORURE DE POTASSE

ANTI-SYPHILITIQUE SÈCHE,

Supérieure à tous les remèdes pour guérir les maladies secrètes, de la peau et du sang. Elle convient essentiellement aux personnes qui veulent se traiter en secret ou en voyage.

Seul dépôt: CAUSSET, pharmacien, place des Carmes, n. 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc. (6756)

DU 1^{er} AU 10 AVRIL INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE,

dont la marche est supérieure
à celle de tous les bateaux de la Saône,

SANS AUCUNE EXCEPTION,

PARTIRA POUR CHALON

Les jours pairs à 6 heures 1/2 du matin. (6689)

SEUL DÉPOT

A Lyon, chez Mme veuve RAVY, rue Puits-Gaillot, 7.

DES ARTICLES RENOMMÉS

DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.

L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

LA POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.
L'ÉMULSION DU SÉRIL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.

L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel: on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — Prix : 5 fr. chaque article. (6150)

SUCCESSALE WARTON, A LYON.

PLUS DE CONSTIPATION
PLUS DE LAVEMENTS
PLUS DE MÉDICINES

La Maison Warton, à Paris, rue Richelieu, n. 68, envoie gratis et franco, à tous ceux qui le demandent, l'Exposition d'un moyen naturel de guérir, sans lavement et sans médecine, la Constipation, même la plus rebelle (affranchir). Pour l'obtenir à LYON, s'adresser à Mademoiselle MARIA HENRY, rue de l'Enfant-qui-titue, n. 11 (5125)

DÉCOUVERTE

UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE MONTPELLIER,

ayant fait une étude spéciale et approfondie :

DES MALADIES DE JEUNESSE,

Possède un moyen sûr de se préserver des écoulements blennorrhagiques.

Il guérit en peu de jours et sans rechute les écoulements les plus anciens.
Rue Quatre-Chapeaux, n. 12, au 3^e, de dix à trois heures. (6894)